

VEILLER

- L'enseignant référent tente d'assurer la meilleure mise en œuvre possible du PPS.
- Il assure le suivi du parcours de scolarisation de l'élève et veille à sa continuité et à sa cohérence.
- Il informe la cellule de veille de la MDPH de toute difficulté importante.
- Il informe l'IEN ou le Chef d'établissement des difficultés constatées ou signalées pour la mise en œuvre du PPS.

Compétences :

- ❖ Faire preuve d'écoute
- ❖ Connaître les règles de la communication administrative
- ❖ Être réactif
- ❖ Savoir synthétiser et présenter une information